Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_52-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07
SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 30 juin deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membre excusé : M. LEBRET Jean-Michel donne pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Mme LANOË Myriam

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 15

OBJET : Nomination d'un élu référent de la Stratégie Familles

N°52/2026

Monsieur Le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF et la MSA, dénommée Stratégie Familles (antérieurement Schéma territorial des services aux familles) pour notre territoire a été approuvée lors du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

Il est rappelé que la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien, le développement des services et la mise en place de toute action favorable aux familles.

Cette Stratégie Familles est un engagement collectif pour améliorer les services aux familles sur tout le territoire. L'évaluation de la précédente stratégie avait révélé la nécessité de renforcer la coordination entre les élus du territoire, les services et les familles. L'élu référent Stratégie Familles de notre commune aura donc pour missions de :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260710-2026_52-DE

- Relayer les informations entre la Commune et l'Agglomération,

- Identifier et transmettre les besoins locaux à l'Agglomération,

- Participer aux instances (plénières annuelles, groupes de travail thématiques),

- Servir d'interlocuteur privilégié pour toute question relative à la Stratégie Familles.

Après cet exposé, Monsieur Le Maire propose de nommer un référent stratégies familles pour être le lien privilégié avec l'intercommunalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale Stratégie Familles 2026-2030, et être le rapporteur à la commune des décisions et actes faits en son sein.

Monsieur Le Maire propose de nommer Madame RONDEL Emmanuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Désigne Madame RONDEL Emmanuelle comme l'élue référente stratégie familles de la commune au sein de la Convention Territoriale Globale Stratégies Famille de Lamballe Terre et Mer.

- Autorise Madame RONDEL Emmanuelle en tant que référente stratégies familles à signer tous documents en lien avec la CTG Stratégies Familles.

Par envoi à la Préfecture le 10 juillet 2026
Par publication le 10 juillet 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

MAIRIE de HENANBIHEN
22450 Côtes-d'Armor